

Dominique Guene

Périodes de libération
des différentes parties du

Saint-Denis

Modifications des circonscriptions
en découlant

Noisy-le-Sec, le 30 Août 1945

N° 1705 P/15

Monsieur le Chef du Service PERS.

OBJET :
Révision des
périodes de
libération.

Suite à votre transmission N° 1396 PA 1 du 30.7.45
de la lettre N° 2836 du 13.7.45 de M. Le Directeur de la
Région,

D'entente avec mes collègues du 1er AREX et VB 1,
nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'allonger la période
de libération fixée par la lettre N° P 1146 du 20.9.44,
pour la Région parisienne - cette période étant postérieure
de 3 à 4 jours à la date de libération effective.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT

DU MATÉRIEL

Signé : VALLANCIEN

S.N.C.F. EST.V.B.
1er Arrondissement

Paris le 21 Août 1945

N° 44.773 Cte
Révision des périodes
de libération.

L/. g.H.A

P5 a 2-102 du

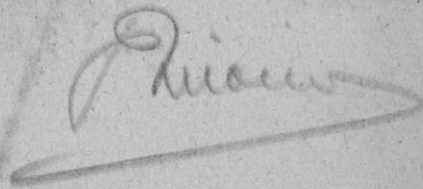
1er AREX 31/7/35

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel à Noisy-le-Sec,

Je suis également d'avis de maintenir, en ce
qui concerne les périodes de libération fixées pour
la Région de l'Est, les dates indiquées dans la lettre
P.II45 du 20/9/1944.

Toutefois, je serais d'accord, avec les termes
de la lettre rappelée en marge, pour donner satisfac-
tion aux demandes de remboursement de solde qui parai-
traient justifiées.

Le Chef d'Arrondissement,



Verdun, le 21 août 1945

22-8-45



MC

S.N.C.F.

Paris, le 31 Juillet 1945

Région de l'EST

EXPLOITATION

1er Arrondissement

N° 84 A.
P5 a2 -102

Période de
Libération.

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du MATERIEL ROULANT
à Noisy-le-Sec

Par lettre n° 2836 du 13.7.45, M. le Directeur de la Région a prescrit d'effectuer, dans un esprit très libéral, en accord avec les Services MT et VB, la révision des périodes de libération fixées pour la Région de l'Est, de façon à donner autant que possible satisfaction à toutes les demandes de remboursement de retenues qui, à priori, paraissent justifiées.

Pour la Région Parisienne, la lettre P.II45 du 20.9.44 a fixé la période de libération du 10 au 27.8.44 (avec extension jusqu'au 31 Août pour les répercussions sur la solde)

La fin de cette période étant postérieure de 3 à 4 jours à la date de libération effective, je ne crois pas qu'il y ait utilité, en ce qui concerne le 1er Arx, à allonger cette période (quitte à revoir avec bienveillance les rares cas particuliers qui se présenteraient). Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si vous êtes d'accord avec moi à ce sujet.

/ l'Ingénieur
Chef du 1er Arrondissement
signature.

BY/GC

Retourné à Monsieur le Chef du Ier AREX
à Paris, en lui faisant savoir que nous sommes
d'accord pour maintenir la période fixée pour
la Région Parisienne, par lettre N° P.II45 du
20.7.1944.

Copie à Monsieur le Chef du Ier Ar. V.B.
en lui demandant de vouloir bien nous faire
connaître son avis.

Noisy-le-Sec, le 3 Août 1945.

LE CHÉF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

P.S.: En ce qui nous concerne, j'estime
qu'il y a lieu de maintenir pour la région
parisienne la période fixée par la lettre
P. II45 du 20.7.44.

du 30.8.44

Jeune tu de la région fixée par la lettre P.II45
à la fin de l'année 1944. Je te prie de bien
P.S.: En ce qui nous concerne, j'estime qu'il

S.N.C.F.

Région EST

Révision des périodes
de libérationConférence semestrielle
des 28-29 juin
(question 14)

N° 2836

Paris, le 13 juillet 1945

Monsieur le Chef du Service
de l'Exploitation,P. Entrée N°
N° 2823La lettre P.1146 du 20 septembre 1944 a précisé la
situation administrative des agents absents:

- 1°) pendant la période de libération
- 2°) en dehors de cette période.

Au cours de la Conférence semestrielle que j'ai tenue avec elle les 28 et 29 juin dernier, la délégation du Personnel a indiqué que sur certains points de la Région (Belfort et les environs notamment) la période de libération fixée par nos soins ne correspond pas à la situation de fait, soit que la cessation effective du travail ait eu lieu quelques jours avant le commencement de la période, soit que la reprise du travail se soit effectuée un peu après la fin de ladite période. Il en est résulté que des agents ont subi des retenues de soldes dont ils désirent le remboursement.

Je vous prie de faire procéder, dans un esprit très libéral, en accord avec vos collègues des Services MT et VB, à la révision des périodes de libération fixées pour la Région, de façon à donner autant que possible satisfaction à toutes les demandes de remboursement de retenues qui a priori paraissent justifiées.

Vous voudrez bien me faire connaître les résultats de cette révision.

P/Le Directeur de la Région

L'Ingénieur en Chef,

Chef des Services Administratifs

signé: MONET

Copie à MM. BIGOT, OUDOTTE, MONET

Copie à Monsieur BIGOT

Paris, le 13 juillet 1945

L'Ingénieur en Chef,

Chef des Services Administratifs,

signé: MONET.

Ap-

PS: Ci-joint, pour examen, deux requêtes (GILBERT, ouvrier au dépôt de Belfort, HENRY ajusteur au même dépôt).

.....

Personnel -

1-8-45

R

MT/E

Paris, le 30 JUIL 1945

PERS

N° 1396 PA1
Clt: P 5 a 2

Messieurs les Chefs d'Arrondissement
et assimilés,

Je vous prie de me faire connaître les dates extrêmes des nouvelles périodes que vous aurez proposées d'entente avec vos collègues EX et VP. Vous continuerez à me transmettre les demandes de remboursement qui vous paraîtront justifiées.

P/Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
Le Chef de la Subdivision du Personnel.
KEUFFER

Copie à Messieurs les Chefs de Division (DML & DTRA)

Personnel - Ripercuter aux E & P

17.4.45

1er a. de Service Solde

72-1-8
Péntrée HS
N° 1404

PA/2/3

SNCF - MT/E

W - Tirage : 135 ex.

N° 132 PA 2/45

Paris, le 16 avril 1945

Cl^t : P 2 c 29

Messieurs les Chefs de Division
Arrondissement
et assimilés

OBJET - REMUNERATION DES AGENTS F.F.I.

Par lettre N° 59 PA 2/45 du 26 février dernier, je vous ai fait connaître que les agents F.F.I. du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle devaient être invités à regagner leur Service le plus tôt possible et au plus tard le 1er mars 1945, étant entendu que pour les résidences qui venaient d'être libérées (telles que COLMAR) et celles qui ne l'étaient pas encore (WISSEMBOURG notamment), ce terme serait reporté à une date ultérieure.

Je vous informe qu'il a été décidé de fixer au 1er mai 1945 la date limite à laquelle les agents F.F.I. des résidences visées ci-dessus devront avoir repris leur service.

P. le Chef du Service
du Matériel & de la Traction,

P. le Chef de la Division
du Service Général,

KEUFFER

Société Nationale
des
Chemin de Fer Français

Région EST

Paris, le 19 mars 1945

Entrée NS
N° 1212

MLI

N° 946

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

Comme suite à ma lettre 3446 du 23 décembre 1944,
je vous informe que la période à considérer pour la
régularisation des absences occasionnées par la libé-
ration du territoire s'étend, pour les établissements
situés sur la ligne d'Igney-Avrincourt à Cirey, du 29
septembre au 30 Novembre 1944.

Le Directeur,
Directeur de la Région p.i.,
P. le Chef des Sous Administratifs
l'inspecteur Ppal Adjoint,
signature.

Copie à MM. BIGOT, LEFORT, OUDOTTE, MONET.

SNCF-MT/E

PERS
N° 586 Pal

Paris, le 26 mars 1945

Messieurs les Chefs de Division
Subdivision
Arrondissement
et assimilés

pour gouverner -

La lettre N° 3446 du 23.12.44 vous a été réper-
cutée sous N° 799 Pal du 26.12.44

Le Chef de la Subdivision
du Personnel,
REUFFER.

Personnel. Copie aux E & P

21. 3. 45

et pointage - GPP.

M. Renault.

Fait le
21/4/45
C

S.H.C.F.

Région EST

N° 450

ML1

NA/12

PARIS, le 9 février 1945

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

Comme quatrième suite à ma lettre N° 3446
du 23 décembre 1944 je vous adresse ci-joint un
tableau donnant, pour les parties de la Région
récemment libérées, les dates à considérer pour la
régularisation des absences occasionnées par la
libération du territoire.

MM. LEFORT
BIGOT
OUDOTTE
MONET

P. le Directeur
Directeur de la Région p.i.
P. le Chef des Services
Administratifs
L'Inspecteur Principal Adjoint
signé: MEDARD

ET/E
PERS

N° 246 PAL

Transmis à Messieurs les Chefs de Division
Subdivision
d'Arrondissement
et assimilés
pour gouverner.

(Suite à mes transmis N° 799, 89, 109 et
174 PAL dgg 26.12.44, 16.1, 22.1.45 et 1.2.45 des
lettres N° 3446 du 23.12.44, 90, 165, 283 des 11.1,
16.1 et 25.1.45 de M. le Directeur de la Région).

PARIS, le 13 février 1945

P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
KRUPFER

Totale
Personnel

17.2.45

3

Périodes de libération		Établissements	
du 10 septembre au 15 décembre 1944	NOUVEL-AVIA COUPE	du 10 septembre au 15 décembre 1944	NOUVEL-AVIA COUPE
du 15 novembre au 30 novembre 1944	RECHICOURT - HANNING	du 15 novembre au 30 novembre 1944	RECHICOURT - HANNING
du 1er septembre 1944	GONDREXANGE	du 1er septembre 1944	GONDREXANGE
du 15 novembre au 30 novembre 1944	GURMELING & MOUSSET	du 15 novembre au 30 novembre 1944	GURMELING & MOUSSET
du 1er septembre 1944	NOUVEAU - ARCE - SUE - NOUVEAU	du 1er septembre 1944	NOUVEAU - ARCE - SUE - NOUVEAU
du 10 septembre au 30 décembre 1944	NOUVEAU - ARCE - SUE - NOUVEAU	du 10 septembre au 30 décembre 1944	NOUVEAU - ARCE - SUE - NOUVEAU
du 10 septembre au 31 décembre 1944	CHAMPEL - BUIRE - COURT	du 10 septembre au 31 décembre 1944	CHAMPEL - BUIRE - COURT
du 1er novembre 1944 au 5 janvier 1945	HARPORE & HENNINGHOFF	du 1er novembre 1944 au 5 janvier 1945	HARPORE & HENNINGHOFF
du 1er novembre au 15 décembre 1944	CHATEAU-SALINS	du 1er novembre au 15 décembre 1944	CHATEAU-SALINS
du 1er novembre 1944 au 5 janvier 1945	ORICOURT - FRESNES - DE-SAVIGNY	du 1er novembre 1944 au 5 janvier 1945	ORICOURT - FRESNES - DE-SAVIGNY
du 1er novembre 1944 au 5 janvier 1945	NOUVEAU	du 1er novembre 1944 au 5 janvier 1945	NOUVEAU

S.N.C.F.

Région EST

N° 223

Paris, le 25 Janvier 1945

MA/11

MLI

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

P Entrée MS
N° 414

Comme suite à ma lettre 3446 du 23 Décembre 1944, je vous adresse ci-joint un tableau donnant, pour les parties du 5ème arrondissement non reprises précédemment, les dates à considérer pour la régularisation des absences occasionnées par la libération du territoire.

Ci-joint également un rectificatif au tableau du 5ème arrondissement joint à ma lettre 3446 précitée.

Le Directeur,
Directeur de la Région p.i.,
P.Le Chef des Services Administratifs,
L'inspecteur principal adjt.,
Signature.

MR. SIG-T
LEFORT
RUBOTTE
MONAT.

PERS
N° 174 PAL

TRANSNIS à MR. les Chefs de Division
Subdivision
Arrondissements
et assimilés

Pour gouverner.
(Suite à nos transmiss N° 799, 89 et 129 PAL des 26.12.44, 16.1
et 22.1.45 des lettres N° 3446 du 23.12.44, 98 du 11.1.45 et 166 du
10.1.45 de M.le Directeur de la Région).

PARIS, le 1 FEVR 1945

P.Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,
Le Chef de la Division
du Service Général,

BAILLIOL.

Contage

reçu

SXP

Salle

3/2/45

7

copie avec SXP Contage GAL

payé le 17/1/45

M. Renard

NA/II

5ème arrondissement (3ème liste)

Établissements	Périodes de libération
Honchamp	du 1 ^{er} septembre au 30 Novembre 1944 inclus
Champagny & Belfort	du 6 septembre au 30 Novembre 1944 inclus
Méroux & Belle	du 6 septembre au 5 Décembre 1944 inclus
La Chapelle - sous	du 25 septembre au 10 Novembre 1944 inclus
Chaux et Giromagny	du 25 septembre au 20 Novembre 1944 inclus
Chèvremont et Petit-Croix	du 25 septembre au 30 Novembre 1944 inclus
Laveline-devant-Brugères	du 20 septembre au 5 décembre 1944 inclus
Aumontzey-Grangeon	du 19 septembre au 30 Novembre 1944 inclus.
Le Kertoff-Kichenpré-Gérardmer	
Bemontchamp & Bussang	
Cornimont	

Rectificatif au tableau du 4ème arrondissement

Établissements	Périodes de libération
ajouter: Suippes	du 24 au 30 août 1944 inclus
Joinville	du 24 août au 1 ^{er} septembre inclus.

Supprimer la mention (sauf Euvillo) sur la section de ligne Ancerville à Gerol.

Division
Général,

GAL

M.N.C.P.
Région EST
N° 165
lp.

Paris, le 16 janvier 1945

HA/16 ML 1
P. ENTRES N° 285

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

Comme 2ème suite à ma lettre 3446 du 23 décembre 1944, je vous adresse ci-joint un tableau donnant pour les parties du 5ème Arrondissement de l'exploitation non reprises précédemment, les dates à considérer pour la régularisation des absences occasionnées par la libération du territoire.

P/ Le Directeur
Directeur de la Région p.l.,
P/le Chef des Services Administratifs,
L'Inspecteur Principal Adjoint
signature.

PERS
N° 109 PAI

Transmis à Messieurs les Chefs de Division
Arrondissement
MCO
SECR

Pour gouverner:
(comme suite à mes transmis N°s 799 et 89 PAI des
26.12.44 et 13.1.45 des lettres N°s 3446 du 23.12.44
et 98 du 11.1.45 de M. le Directeur de la Région).

Paris, le 22.1.45
P/le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,
KRUPTER

Personnel M. Krupp
~~25.1.45~~ ~~Personnel~~
25.1.45 ~~Personnel~~
7 Personnel

S. N. G. P.

Région de l'est

N° 98 Comme suite à ma lettre 3445 du 23.12.44, je vous adresse ci-joint un tableau donnant, pour les parties du territoire du 3ème arrondissement de l'Exploitation non reprises précédemment, les dates à considérer pour la régularisation des absences occasionnées par la libération du territoire.

MR. BIGOT
LEFORT
GODOTTE
MONET

N° 98 PA 1

transmis à MR. les Chefs de Division,
Arrondissement,
ECO,
MICH,

Pour gouverner.

(comme suite à mon transmis du 23 décembre 1944 de la lettre N° 3445 du 23.12.44 de M. le Directeur de la Région).

Paris, le
P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,
KEUFFER.

Pointage
Personnel - copie aux E. P. et à GAP
18.1.45
pt. fait à 21/11/45

P. Entrée N° 5
N° 156

ML 1 HA/4

Paris, le 11 janvier 1945
Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

P. le Directeur,
Directeur de la Région p.l.,
P. le Chef des Services
Administratifs,
L'Inspecteur Principal adjoint,
Signature.

ML 1

NA/16

W: tirage 30 ex.

N° 3446

Paris, le 23 décembre 1944

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction,

(Suite à ma lettre 2616 du 21 septembre 1944).

Pour vous permettre de régulariser suivant les directives de la lettre P.1146 du 20 septembre 1944 de M. le Directeur du Service Central du Personnel, les absences occasionnées par la libération du territoire, je vous adresse ci-joint des tableaux donnant, dans le cadre de chaque Arrondissement de l'Exploitation, les périodes de libération des différentes parties du territoire.

Le Directeur,
Directeur de la Région P.i.,
signé: WISDORFF

MM. BIGOT, LEFORT, OUDOTTE, MONET.

Transmis
à Messieurs les Chefs de Division
Subdivision
Arrondissement
et Assimilés,

pour gouverner.

(comme suite à mon transmis n° 262 PA1/490 PA2 du 26.9.44 de la lettre n° 2616 du 21.9.44 de M. le Directeur de la Région).
Paris, le 26.12.44

Personnel
Pour l'arrondissement
29.12.44

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction p.i.,

Etablissements	Période de libération
Ensemble des établissements de l'arrondissement	1er Arrondissement 10 au 27 août (avec extension jusqu'au 31 août pour les répercussions sur la solde)
	2ème Arrondissement
Sens-St-Clément à Vulaines inclus St-Florentin-Ville à Ervy-le-Château inclus	} du 21 au 27 août 1944
Chalmaison à Troyes inclus Noslong-M. aux Ormes inclus Lurey-C aux Essarts la F. inclus St-Just à Barbonne-F. inclus Auxon à Herbisse inclus St-Benoit à Valentigney inclus St-Julier à Courtenot-L inclus	
Rouilly-St-Loup à Clairvaux inclus Jessains à Brienne exclu Vraincourt à Fronville inclus	du 22 au 30 août 1944 du 23 août au 2 septembre 1944

Etablissements	Période de libération
<u>2ème Arrondissement (suite)</u>	
Maranville à Humes inclus Jonchery à Bologne inclus Sennevoy à Châteauvillain inclus)	du 1er au 17 septembre 1944
<u>3ème Arrondissement</u>	
Lérouville à Toul	du 28 août au 15 septembre 1944
Fontenoy-sur-Moselle	du 28 août au 20 septembre 1944
Liverdun à Lunéville	du 1er au 30 septembre 1944
Pompey à Chambley	du 1er au 30 septembre 1944
Villecey-Waville	du 30 août au 30 septembre 1944
Thiaucourt à Girauvoisin	du 30 août au 10 septembre 1944
Houdemont à Frenelle-la-Grande	du 1er au 30 septembre 1944
Domgermain	-d°-
Blénod à Barisey-la-Côte	du 30 août au 15 septembre 1944
Punerot à Bourmont	du 30 août au 20 septembre 1944
Einvaux	du 8 septembre au 20 septembre 44
Bayon	du 10 au 25 septembre 1944
Frébecourt à Grand-Avrancourt	du 30 août au 20 septembre 1944
Colombey-les-Belles à Pulney- Grimonvillers	du 30 août au 15 septembre 1944
Certilleux-Villars à Rouvres- Baudricourt	du 30 août au 20 septembre 1944
Liffol-le-Grand à Chantaines	-d°-
Chaudeney-sur-Moselle et Pierre-la-Treiche	-d°-
Villey-le-Sec	du 30 août au 5 octobre 1944
Maron	du 1er au 30 septembre 1944
Chaligny-Neuves-Maisons	-d°-
Ville-en-Vermois	du 10 au 25 septembre 1944
Nancy-St-Georges	du 1er au 30 septembre 1944
Domrémy-Maxey à St-Germain	du 30 août au 20 septembre 1944
<u>4ème Arrondissement</u>	
Dormans à Loisy-s/Arne inclus	du 24 au 30 août inclus
Vitry-le-François à Pargny-s/Saulx inclus	du 25 au 31 août
Sermaize-les-Bains à Ernecourt-L inclus	du 28 août au 3 septembre
Cuperly à Ste-Menehould sauf Suippes	du 28 août au 3 septembre
La Veuve à St-Hilaire-au-Temple	du 24 au 30 août
St-Eulien à St-Dizier	du 28 août au 3 septembre
Ancerville à Cures inclus sauf Eurville	du 25 au 31 août
Chancenay à Mognéville inclus	du 25 au 31 août
Attigny à Vouziers inclus	du 30 août au 5 septembre
Savigny à Sommeille-Nettancourt	du 28 août au 3 septembre
Sept-Saulx à Bouy	du 25 au 31 août inclus
St-Eulien à Villiers-en-Lieu	du 28 août au 3 septembre
Ligny à Gondrecourt	du 27 août au 2 septembre
St-Martin Sorcy à Poissons- Noncourt	du 27 août au 2 septembre
Chatonrupt à Les Babottes	du 25 au 31 août
Vaux-les-ouron à Apremont	du 28 août au 3 septembre
Huiron à Lenharrée	du 24 au 30 août
Avize à Morains-Aulnay	du 24 au 30 août
Fère-Champenoise à Sézanne exclu Sézanne	du 23 au 29 août
Ay à Germaine	du 23 au 29 août
	du 24 au 30 août

Etablissements	Période de libération
Ecurey à Sommesous	au 24 au 30 août
Eclaron à Longeville-sur-la-Laines	du 24 au 30 août
Blaise à Chavanges	du 25 au 31 août
<u>5ème Arrondissement</u>	
Epinal à Darnieulles } Epinal à Charmes }	du 1er septembre au 30 septembre 1944
Hennecourt à Mirecourt	du 2 au 17 septembre 1944
Bazoilles à Contrexéville	du 3 au 17 septembre 1944
Martigny à Merrey	du 2 au 17 septembre 1944
Breuvannes à Levécourt	du 1er au 18 septembre 1944
Meuse-Montigny à Neuilly-l'Evêque	du 1er au 17 septembre 1944
Langres à Bannes	du 31 août au 14 septembre 1944
Heuilly-Cotton à Selongey	du 31 août au 17 septembre 1944
Chalindrey-Ceksoy	du 31 août au 15 septembre 1944
Hortes	du 28 août au 20 septembre 1944
Charnoy-Fayl-Billot à Monthureux-les-Baulay	du 27 août au 18 septembre 1944
Voisey à Bourbonne-les-Bains	-d°-
Aissey-Villars à Monthureux-s/Saône	du 27 août au 20 septembre 1944
Mont-le-Vernois à Vereux	du 27 août au 17 septembre 1944
Gray, Beaujeux-Prantigny	du 1er septembre au 15 septembre 1944
Port-sur-Saône à Creveney-Saulx	du 27 août au 14 septembre 1944
Genevreville à Lure	du 27 août au 20 septembre 1944
Port-d'Atelier	du 27 août au 19 septembre 1944
Faverney à Aillevillers } Citers à Aillevillers } Aillevilliers à Faymont } Aillevillers à Plombières }	du 2 au 20 septembre 1944
Bains-les-Bains à Dounoux	du 5 au 25 septembre 1944
Darney à Girancourt	du 3 au 13 septembre 1944
Dinoze à Rupt-sur-Moselle } Jarménil à Docelles-Cheniménil }	du 19 au 26 septembre 1944
<u>6ème Arrondissement</u>	
Bazoches et Reithel inclus	du 25 au 31 août inclus
Amagne-Lucquy à Lafrancheville	du 30 août au 5 septembre
Mohon et Charleville	du 29 août au 10 septembre
Lumes-Halte à Vrigne-Meuse	du 29 août au 10 septembre
Donchery à Douzy	du 28 août au 10 septembre
Pouru-Bréville à Chauvency	du 30 août au 10 septembre
Montmédy à Longuyon inclus	du 1er au 10 septembre
Venizel à Bazoches	du 25 août au 31 août
Nouzonville à Haybes	du 29 août au 10 septembre
Vireux-Molhain à Givet	du 1er septembre au 10 septembre
Carignan à essempré	du 30 août au 10 septembre
Vilosnes à Ecouvies	du 1er au 10 septembre
Saulnes à Villerupt	du 1er au 10 septembre
Les Islettes à Verdun	du 28 août au 3 septembre
Eix-Abaucourt à Conflans-Jarny	du 31 août au 6 septembre
Valleroy à Homécourt	du 1er au 10 septembre
Alland'huy à Martigny-L	du 30 août au 5 septembre
Pierrepont à Audun-le-Roman	du 1er septembre au 11 septembre
Coucy-les-Epées à Woz-Thuisy	du 25 au 31 août
Mars-la-Tour à Baroncourt	du 31 août au 6 septembre
Spincourt à Arrancy	du 1er septembre au 10 septembre
Sampigny à Briculles-s/M	du 28 août au 3 septembre
Dun-Doulcon à Autrecourt-V	du 30 août au 10 septembre
Remilly à Aillicourt	du 28 août au 8 septembre
	

Etablissements	Période de libération
Angecourt à Raucourt	du 30 août au 10 septembre
Moutiers à Audun-le-Roman	du 1er au 11 septembre
Isles-s/Suippes à Ardeuil-Mx	du 25 août au 31 août
Boulogny à Anderny	du 1er au 11 septembre
Belval-Sy à Logny-Bogny	du 30 août au 5 septembre
Lonny-R à BlombayèEtalle	du 30 août au 5 septembre
Rilly-la-Montagne	du 25 au 31 août
Giraumont à Batilly	du 1er au 18 septembre

P. Entrée N°
N° 4115

N° 691.S

M. le Chef du 6° AR EX à CHARLEVILLE

- 3° - NANCY

- 4° - CHALONS

- 5° VB NANCY

- 6° - CHARLEVILLE

- 4° - CHALONS

- 4° Arrt. de Traction à CHARLEVILLE

- Magasin de MONON

- d'Arrt. du Matériel à NOISY

- - NANCY

- - ROMILLY

L'Ingénieur, Chef des Ateliers d'EP RNAY

Je vous prie de vouloir bien prendre note et indiquer à vos services locaux que la correspondance destinée à l'Arrondissement du Matériel de MONON doit être adressée comme suit jusqu'à nouvel avis :

" M. le Chef du 4° Arrondissement
comptabilité du Matériel "

à CHARLEVILLE

Le Chef d'Arrondissement
du Matériel

[Signature]

[Signature]
GDP
Sole
Pontage
Secrétariat
Expéditions
Détaché 21/12
Personnel

16.12.44

RX

Distribution
MT
1
2
11
14
18 - 21
31 - 32

Paris, le 13 Décembre 1944.

Arrondissements de Matériel

Comme conséquence de la libération des lignes situées dans les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la limite des circonscriptions des Arrondissements de Matériel doit être modifiée.

La présente Instruction indique la composition de ceux-ci à la date du 1^{er} Janvier 1945 pour l'ensemble de la Région.

Désignations des Arrondiss ^{ts}	Dépendances			
	Ateliers	Circonscriptions		Postes
		Entretien	s/s. Entretien	
1 ^{er} Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec			Paris - Est
		Pantin-Oureq		
		La Varenne		{ Paris - Bastille Paris - Reuilly
		Paires		{ Château-Thierry, Meaux, Paires-Bré, Lagny, Eobly, La Ferté-Milon.
			Pantin	{ Pantin, Bobigny et Rône, La Villette, Noisy-Griage, Verneuil-l'Étang.
2 ^{er} Romilly	Romilly			
			Groyes	{ Groyes S.V, Groyes-Treize Romilly, Brienne s. Longueville.
		Chaumont	{ Chaumont, Châtillon, Langres, Chalindrey, Vignier, Joinville, Gray	

Désignation des Arrondissements	Dépendances			
	Ateliers	Circonscriptions		Postes
		Entretiens	% Entretiens	
3 ^e Montigny	Montigny Basse-Yutz			
		Nancy		Nancy G.V., Nancy, Jarville, Nancy, S ^t Georges, Champigneulle, Neufchâteau, Toul, Bar. le. Duc, Fagny, Moselle, Sécourville, Trouard, Somppey, Pont-à-Mousson, Pont-S ^t Vincent, Parangéville, Fagny, Meuse
		Conflans-Jarny		Conflans G.V. et Triage, Audun-le-Ro- man, Baronecourt, Homécourt, Jœuf, Verdun
		Longwy		Longwy Ecouvieux, Longuyon, Mont. Saint-Martin, Villerupt, Hussigny, Saulnois
		Metz		Metz-Sablons, Metz-Triage, Bénévoloff, Dieuze
		Thionville		Thionville, Florange, Mayange, Algrange, Audun-le-Vic, Redange, Clumetz, Mayondange, Rombas, Elouange, Moyeuvre-Grande, Margarten, Bouzonville, Ebange, Uckange
		Sarrequemines		Sarrequemines, Triage, Sarrequemines G.V., Bénigny, Forbach, Petite-Rosselle.

Désignation des Arrondissements	Dépendances			
	Ateliers	Circonscriptions		Postes
		Entretiens	Sous-Entretiens	
4 ^e Mohon	Mohon	Châlons		Châlons G.V. et Triage, Eprenay, Vitry-le-François, S ^t Menchould, Sézanne, Commanche.
		Lumes		Lumes, Sedan.
			Reims	Reims G.V. Reims-Betheny.
			Charleville	Charleville, Civet, Vieux, Amagne, Liart, Mohon, Monthermé.
5 ^e Bischheim	Bischheim	Blainville		Blainville-Triage, Lunéville, Epinal, S ^t Die, Laveline, Remiremont, Mirecourt, Arvicourt.
		Strasbourg		Strasbourg, Haguenau, Wissembourg, Sélestat.
		Hausbergen		Hausbergen, Port-du-Rhin, Saverne, Maisons-rouges, Réding, Sarrebourg.
6 ^e Mulhouse	Mulhouse	Belfort		Belfort G.V. et P.V., Delle, Luxe, Aillévillers, Vercul, Port-d'Atelier.
		Mulhouse-Nord		Mulhouse-Nord (Triage) Bollwiller, Richwiller.
		Mulhouse-Ville		Mulhouse-Ville, S ^t Louis, Colmar.
			Bâle	Bâle-Ville, Bâle-Walf. Bâle-Muttenz

Provisoirement et jusqu'à ce que les Chefs d'Arrondissement de Montigny, Bischheim et Mulhouse soient en mesure d'assurer la direction effective des Etablissements en cause, la surveillance administrative et technique des Circonscriptions de Longwy, Conflans, Blainville, Nancy, Belfort, continuera à être assurée par les Arrondissements auxquels elles sont actuellement rattachées. Les Chefs d'Arrondissement autorisés prendront les mesures utiles pour que cette situation transitoire cesse dès que possible.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction p.v.

Bigot

REPARTITION

VALLANCIEN	: 1
BRIENNE	: 1
SAINMONT	: 1
CHOVIN))	: 1
Electrique)	: 1
MANTEAU	: 1
BRUETSCHY	: 1
SIRURGUET	: 1
RICHARD	: 1
LEBRUN	: 1
DESPAS	: 1
ssin	: 1
rsonnel	: 1
aptabilité	: 1
éditions	: 1
RENAULT	: 1
ris	: 2
req	: 5
ires	: 10
Varenne	: 4
ntin	: 9
llection type	: 1

A VISER PAR

BUREAU DU PERSONNEL

M. REVERT

Mlle BERTRAND *AB*

Mme ~~LEBAILL~~ *Pilant*

Mlle *Compagnac* *Q*
GRANDEJANCE

Mme TOURAND *AB*

M. PICOT

M. GUTH *H*

Mme ~~FRANCO~~

M. PERRIN

M. CHAMPAGNE *AB*

M. BERTIX

M. BAILLY *AB*

M. ~~LEBAILL~~ *Codier* *AB*

M. ~~Larion~~

M. ~~Paral~~ *Harcas*

M. ~~Joliet~~ *W. H. J.*

Mlle ~~Renaut~~ *AB*

G. A. P.

M. DUCOT

GUSSET

MICHEL

LENS

NICKELDER

DECAUDIN

ALLART

BAYLE

VAL

Mme MARIE'S

Melles GAGNY

AINE

A RETOURNER AU
BUREAU DU PERSONNEL

REPARTITION

M. VALLANCIEN	:	1
M. BRIONNE	:	1
M. MANTEAU	:	1
M. SAINMONT	:	1
M. CHOVIN	)	1
Sec Electrique	:	1
M. SIRURGNET	/	1
M. RICHARD	)	1
Personnel	:	1
M. LEBRUN	)	1
Comptabilite	:	1
M. RENAULT	:	1
Paris	:	1
Ourcq	:	1
Vaires	:	1
La Varenne	:	1
Pantin	:	1
Classement	:	1
Collection type	:	1

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'EST

M.T.

Tirage : 540 Ex.

Distribution
M.T.
1 - 2
3
4 - 11 - 14
18 - 21
29
31 (Entretiens)

INSTRUCTION de SERVICE

M.T. 1a

N° 2

(Annule et remplace le tirage du 16 Octobre 1940)

Paris, le 13 Décembre 1944

CIRCONSCRIPTIONS et INSTALLATIONS

de la TRACTION

Comme conséquence de la libération des lignes situées dans les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la limite des circonscriptions des Arrondissements de Traction doit être modifiée.

La présente instruction indique la composition de ceux-ci à la date du 1er Janvier 1945 pour l'ensemble de la Région.

1^{er} Arrondissement : PARIS

L'Arrondissement de PARIS comprend les dépôts, succursales, installations de Traction, alimentations hydrauliques, etc....

ci-après :

Dépôts	Succursales	Installations de la Traction, alimentations hydrauliques, etc..
Paris-La Villette	Gretz	Coulommiers, Gretz, La Ferté-Gaucher, Paris-La Villette, Marles, Paris, Tournan.
Noisy-le-Sec		Bondy, Gargan, Nogent-Le Perreux-Bry, Noisy-le-Sec, Ourcq (Entretien), Pantin, Pantin (Bobigny)
Troyes		Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Bouilly-Roncenay, Brienne-le-Château, Charmont, Ervy, Estissac, Jessain, Mesgrigny, Mussy, Piney, Romilly (Gare et raccordement), Sens-Est, Troyes (gare), Troyes-Preize (raccordement), Vendœuvre, Villeneuve-l'Archevêque.
Vaires	La Ferté-Milon - Meaux	Crécy-La Chapelle, Esbly, Père-en-Tardenois, La Ferté-Milon, Lagny, Lizy-sur-Ourcq, Meaux, Oulchy-Brégy, Vaires.
Château-Thierry		Château-Thierry, Condé-en-Brie, la Ferté-sous-Jourarre.
Nogent-Vincennes	La Varenne	Boissy-St-Léger, La Varenne, Nogent-Vincennes, Parc St-Maur, Paris-Bastille, Paris-Reuilly, Suoy-Bonneuil.
Longueville	Verneuil	Brie-Comte-Robert, Flamboin, Léchelle, Longueville, Montereau, Nangis, Nogent-sur-Seine, Verneuil, Villenauxe.

2^{ème} Arrondissement : VESOUL

L'Arrondissement de VESOUL comprend les dépôts, succursales, installations de Traction, alimentations hydrauliques, etc...

ci-après :

Dépôts	Succursales	Installations de la Traction, alimentations hydrauliques, etc..
Belfort		Belfort, Delle, Giromagny, Montbéliard, Ronchamp (Houillères), St-Hippolyte, Voujaucourt.
Chaumont		Bologne, Bricon, Château-Villain, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Donjeux, Joinville, Manois, Maranville, Rolampont, Vauxhautes, Vignory.
Chalindrey	Langres	Andilly, Bourbonne-les-Bains, Chalindrey (gare et raccordement), Contrexéville, La Liez-Langres, Langres-Bonnelle, Merrey, Mirebeau-Sur-Bèze, Poinson-Beneuvre, Recey-sur-Ource, Rozières-sur-Mouzon, Vaillant-Vaux-sous-Aubigny, Villegusien, Vitrey.
Ile-Napoléon	-	Bâle, Bautzenheim, Burnhaupt, Cernay, Dammarie, Ferrette, Ile-Napoléon, Masevaux, Montreux-Vieux, Mulhouse-Wanne, Pietterhouse, Saven, Thann, Waldighoffen, Wesserling.
Mulhouse-Nord	St-Louis	Mulhouse-Nord, Saint-Louis.
Vesoul	Aillevillers	Aillevillers, Bains-les-Bains, Darney, Faymont, Giracourt, Grey, Jussey (gare et raccordement), Lerrain, Lure (gare et raccordement), Luxeuil-les-Bains, Monthureux-sur-Saône, Passavant, Plombières-les-Bains, Port-d'Atelier (gare et raccordement), Vaivre (gare et raccordement), Vallexon, Vesoul, Xertigny.

L'Arrondissement de NANCY comprend les dépôts, succursales, installations de Traction, alimentations hydrauliques, etc...

ci-après :

Dépôts	Succursales	Installations de la Traction, alimentations hydrauliques, etc...
Nancy		Brin, Ceintrey, Chaligny-Neuves-Maisons, Champigneulle, Château-Salins, Custines, Diarville, Frouard, Jarville-Triage, Moncel, Nancy-Ville, Nancy-St-Georges, Nomény, Pompey, Pont-à-Mousson, Pont-St-Vincent, Tantonville, Vèzelise.
Bar-le-Duc	Revigny	Bar-le-Duc, Givry-en-Argonne, Revigny
Blainville		Elainville (Gare et raccordement), Cirey, Gerbéviller, Dieuze, Igney-Avrécourt, Lunéville, Marainviller, Nouvel-Avrécourt, Varangéville.
Epinal	Mirecourt	Arches, Bruyères, Bussang, Charmes, Chatel-Noméxy, Chavelot, Cornimont, Darnieulles, Dompierre, Epinal, Gérardmer, Golbey (raccordement), Laveline, Lépanges, Mirecourt, Rambervillers, Remiremont, Remoncourt, Rupt,
Lérrouville	Pagny-sur-Meuse	Commercy, Laneuville-St-Joire, Lérrouville, Maxey-sur-Vaise, Nançois-Tronville, Pagny-sur-Meuse (gare et raccordement), St-Mihiel, Sampigny, Sauvoy, Sorcy, Thiaucourt.
Neufchâteau		Châtenois, Chermisey (garage du faite), Dainville, Condrecourt, Neufchâteau, Poissons, Sionne-Midrevaux, Soulaincourt.
Saint-Dié		Baccarat, Badonviller, Fraize, Raon-l'Etape, Saint-Dié (Gare et raccordement), Saint-Léonard.
Toul		Barisey, Blénod-les-Toul, Favières, Toul.

L'Arrondissement de METZ comprend les dépôts, succursales, installations de Traction, alimentations hydrauliques, etc...

ci-après :

Dépôts	Succursales	Installations de la Traction, alimentations hydrauliques, etc...
Sablon	Bénestroff Pagny-sur-Moselle	Amanvillers, Bénestroff, Bettelainville, Brulange, Coin-sur-Seille, Courcelles-sur-Nied, Delme, Lening, Longeville, Metz-Central, Metz-Marchandises, Pagny-sur-Moselle, Remilly, Sablon, Vantoux-Vallières.
Thionville	Audun-le-Tiche	Algrange, Apach, Audun-le-Tiche, Basse-Ham, Ebange, Florange, Fontoy, Hagondange, Hayange, Kedange, Moyeuvre-Grande, Thionville.
Conflans		Batilly, Briey, Conflans-Jarny, Homécourt-Joeuf, Mars-la-Tour, Valleroy.
Audun-le-Roman		Audun-le-Roman, Audun (Fillières), Joppécourt, Joudreville, Landres, Mancieulles, Pierrepont, Tucquegnieux.
Sarreguemines		Bitche, Petit-Rederching, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreguemines-bifur.
Longuyon	Baroncourt	Baroncourt, Damvillers-Peuvillers, Ecouvies, Longuyon, Montmédy
Longwy		Hussigny, Longwy, Mont-Saint-Martin, Villerupt.
Forbach		Béning, Forbach, St-Avold.
Hargarten-Falk		Boulay, Bouzonville, Hargarten-Falk.

5ème Arrondissement : REIMS

L'Arrondissement de REIMS comprend les dépôts, succursales, installations de Traction, alimentations hydrauliques, etc....

ci-après :

Dépôts	Succursales	Installations de la Traction, alimentations hydrauliques, etc..
Châlons	Epernay - Vitry-le-François	Châlons, Coolus (raccordement), Dormans, Epernay, Gigny-Brandonvillers, Mourmelon, Oiry (gare et raccordement), St-Hilaire (gare et raccordement), Sommesous (gare et raccordement), Suippes, Vitry-le-François (gare et raccordements)
Mohon		Auvillers, Charleville, Deville, Lannois, Liart, Lony-Renwez, Maison-Diseur (Monthermé), Mohon (gare et raccordement) Rimogne, Rouvroy-l'Echelle, Rumigny, Signy-le-Petit, Tournes.
Reims		Bazancourt, Bétheniville, Bètheny, Fismes, Guignicourt (Aisne), Reims (gare et raccordement) St-Erme, Somme-Py.
Lunes		Carignan, Lûnes, Mouzon, Pouru-Brévilley, Raucourt, Sedan, Vigne-aux-Bois, Vigne-Meuse.
Verdun		Consenvoye, Dombasle-en-Argonne, Dun-Doulcon, Eix-Abaucourt, Etain, Ste-Menehould (gare et raccordements N°s 1, 2 et 4) Saulmory-Montigny, Stenay, Verdun, Villers-Benoite-Vaux.
St-Dizier		Blasme, Doulevant, Eurville, Montier-en-Der, Robert-Espagne, St-Dizier (gare et raccordement), Valentigney, Wassy.
Amagne		Amagne, Amagne-Lucquy, Apremont, Challerange, Draize-la-Romagne, Marcq-St-Juvin, Rethel, Viennet-la-Ville, Vouziers.
Sézanne		Anglure, Comantre, Esternay (gare et raccordement), Père-Champenoise, Montmirail, Morains-Aulnay, Sézanne.
Givet		Eugny, Givet, Vireux-Molhain, Vireux-Viroin.

6ème Arrondissement : STRASBOURG

L'Arrondissement de STRASBOURG comprend les dépôts, succursales, installations de Traction, alimentations hydrauliques, etc....

ci-après :

Dépôts	Succursales	Installations de la Traction, alimentations hydrauliques, etc..
Strasbourg		Barr, Drusenheim, Lauterbourg, Molsheim Mommenheim, Port-du-Rhin, Strasbourg, Vendenheim.
Hausbergen	Schirmeck	Hausbergen, Obermodern, Rothau, Saales, Schirmeck, Wingen-sur-Moder.
Sarrebourg	Reding	Abreschwiller, Arzwiller, Perthelming, Diemerdingen, Kalhausen, La Forge, Reding, Sarrebourg, Vallerysthal.
Colmar		Bollwiller, Colmar, Ensisheim, Lautenbach, Markolsheim, Metzeral, Muntzenheim, Neufbrisach, Walbach.
Haguenau		Haguenau, Lambach, Mertzwiller, Roeschwoog, Seltz, Soufflenheim, Walbourg, Wissenbourg.
Sélestat		Erstein, Ste-Marie-aux-Mines, Sélestat, Sundhouse, Val-de-Villé, Villé.
Sélestat Saverne		Bouxwiller, Drulingen, Graufthal, Lutzelbourg, Maisons-Rouges, Saverne.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction p.i.

BIGOT

Monsieur le Chef du MLI,

En application des dispositions de mon transmis N° 262 PAI/490 PA2 du 26 Septembre dernier, de la lettre P.II46 du 20.9.44 de SCP, de Monsieur le Directeur du Service Central P, vous deviez vous concerter avec vos collègues des autres services pour déterminer dans chaque localité les dates extrêmes de la période de libération.

Prière de me faire connaître les dates arrêtées pour chacune des localités où vous avez du personnel en résidence d'emploi ou d'habitation.

P/ Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
Signé : OUDOT

Communication 418 PA¹ du 25.10.44

Retourné à Monsieur le Chef du Service PERS.

Ci-joint liste des localités où nous avons du personnel en résidence d'emploi ou d'habitation, avec indication des dates extrêmes de la période de libération.-

Noisy-le-Sec, le 8 Novembre 1944.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

2
Signé Richard

BD/AR

Meisy-le-Sec, le 16 Octobre 1944.

Monsieur le Chef du 1er Arrondissement
de Traction

B. Guerne

9232 P/15

Objet

Dates de libération

Suite à votre lettre N°6578 du 12 courant

Je vous confirme que nous sommes d'accord en ce qui
concerne les localités qui se trouvent dans notre circons-
cription.

LE CHIEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : VALLANCIEN

DG.GS
S.N.C.F.

Paris, le 12 Octobre 1944

1^{er} Arrondissement de la Traction
Gare de PARIS-EST
Escalier D - 2^e étage

N° 6578

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel à NOISY

La transmission de la lettre P.1146 du 20.9.44 de M. le Directeur du Service Central P relative à la répercussion des absences occasionnées par la libération du territoire, prévoit que les chefs d'Arrondissement se concerteront en vue de déterminer les dates extrêmes des périodes de libération des diverses localités de leur circonscription.

Je vous adresse ci-jointe, la liste des localités où habitent des agents des dépôts de l'Arrondissement avec indication des dates proposées (après entente entre les services locaux). Je vous demanderais de bien vouloir me confirmer dès que possible, votre accord pour celles de ces localités qui se trouvent dans votre circonscription.

P.le Chef d'Arrondissement

Personnel

Répondre d'accord à TRA1

- Donner copie aux E.C.P.

13.10.44

à G.A.P.

Pontigny

fait le 14/10/44
RL

J. Hou

LOCALITES	Dates extrêmes de libération proposées	
	du	au
Région parisienne - Je suis d'avis de) comprendre les localités situées sur et) à l'intérieur de la Grande Ceinture)-)	10 Août	27 Août inclus (1)
<u>Autres localités :</u>		
- Annet s/ Marne	d°	30/8
- Aulnay-s/-Bois	d°	27
- Bondy	d°	30
- Boissy-St-Léger	d°	31
- Boutigny par Meaux	d°	30
- Brévannes	d°	30
- Brou	d°	30
- Bussy St Georges	d°	30
- Bussy St Martin	d°	30
- Chalmaison	d°	30
- Champs-s/-Marne	d°	31
- Chanteloup	d°	31
- Cheumes	d°	31
- Chartèves	d°	29
- Chelles	d°	30
- Château-Thierry	d°	29
- Chierry	d°	29
- Collègion	d°	30
- Combault	d°	30
- Conches	d°	30
- Coudreaux (Les)	d°	30
- Contrevault	d°	30
- Coulommiers	d°	28
- Crécy-en-Brie	d°	30
- Croissy-Beaubourg	d°	30
- Chantereine	d°	30
- Courtry	d°	30
- Cuverly	d°	31
- Dampmart	d°	30
- Drancy	d°	27
- Emerainville	d°	31
- Esbly	d°	30
- Essômes	d°	29
- Etampes	d°	29
- Ferrolles	d°	30
- Forté-S/-Jouarre	d°	30
- Fontenay-Trésigny	d°	30
- Gagny	d°	30
- Gargan	d°	27
- Gournay	d°	30
- Gouvernes	d°	30
- Gretz	d°	27
- Guignes-Rabutin	d°	31
- Isles-le-Villenoy	d°	30

(1) comme prévu par lettre P.1146 précitée avec extension jusqu'au 31 Août en ce qui concerne les répercussions sur la solde (L. P.1108 du 30.8.44)

LOCALITES

du

au

Jutigny	10/8	31/8
Jouarre		30
/ Lagny		31
/ La Ferté-Milon		30
/ La Houssaye		27
/ Le Perreux		30
/ Le Pin		30
/ Le Raincy		30
/ Livry-Gargan		30
/ Longueville		31
/ Mareuil-les-Meaux		30
/ Marles		28
/ Meaux		30
/ Meudon		30
/ Montfermeil		30
/ Montjay-la-Tour		30
/ Montevrain		30
/ Montmorency		30
/ Mouréux		29
/ Neales		29
/ Neuilly-plaisance		30
/ Nogentel		29
/ Noisiel		30
/ Ormesson		31
/ Ozouer-le-Voulgis		30
/ Pavillons-s/-Bois		30
/ Pomponne		30
/ Presles		27
/ Provins		31
/ Saacy-S/-Marne		30
/ Sainte Colombe		31
/ St Thibault les Vignes		30
/ Savius		31
/ Sézanne		31
/ Suoy-en-Brie		31
/ Soisy-Bony		31
/ Thorigny		30
/ Torcy		30
/ Tournan		27
/ Trilport		30
/ Vaires		30
/ Varrèdes		30
/ Varenne-St-Hilaire (La)		30
/ Verneuil		31
/ Villemomble		30
/ Villiers-s/-Marne		31
/ Villiers -s/-Morin		30
/ Villevaude		30
/ Vincennes		30
/ Voulangis par Crécy-en-Brie		30